

Article 21 du Règlement

LES PARCS NATIONAUX

L'ÎLE ELLESMERE—LE PRIX DU VOYAGE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le mois dernier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a inauguré officiellement le nouveau parc national canadien dans l'île Ellesmere. Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler aux Canadiens combien ils devront dépenser pour visiter leur nouveau parc. Le prix d'un aller retour entre Montréal et Resolute Bay dans le grand Nord est de 1 600 \$. Le tarif par avion nolisé entre Resolute Bay et l'île Ellesmere est d'environ 1 750 \$ par personne. Il faut ajouter à cela 500 \$ pour les repas et l'hébergement ce qui fait que les frais de déplacement seulement atteignent la somme étonnante de 3 250 \$. Si l'on y ajoute d'autres frais, notamment les frais des fournisseurs et les menues dépenses, on atteint facilement la somme de 4 000 \$.

Un fournisseur privé à Resolute Bay me dit que la plupart des voyageurs sont des Européens, des Japonais et des Américains et que les Canadiens ne représentent que 10 p. 100 du nombre global. Je me demande, monsieur le Président, qui irait faire la bêtise d'aller là-bas dans le parc quand on peut faire le tour du monde avec une somme de ce genre? Il serait, je crois, opportun que le gouvernement examine la possibilité de rendre les régions isolées plus accessibles et plus à la portée de nos bourses.

* * *

LES MUSÉES

LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES—LA MANIFESTATION DESTINÉE À RECUEILLIR DES FONDS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, demain le caucus des femmes progressistes conservatrices sera l'hôte d'un événement au Musée national des Sciences naturelles. Les bénéfices de cette manifestation doivent être versés au fonds en fidéicommiss du musée, et bien sûr comme le financement de nos musées est insuffisant, tous les fonds additionnels sont certes bienvenus. Il faut cependant se poser quelques questions. Pourquoi détourner de leurs fonctions normales des fonctionnaires payés avec l'argent durement gagné des contribuables pour organiser un événement au nom d'un parti politique, toute valable que puisse être par ailleurs cette manifestation? Pourquoi déplacer des pièces d'exposition et perturber le cours normal des activités du musée pour un événement parrainé par un parti politique? Pourquoi détourner de l'argent recueilli par le musée pendant les heures de travail rémunérées par le public, dans des locaux payés par le public, dans un fonds spécial qui n'obéit pas aux règles normales de

budgetisation et qui n'est pas assujéti à l'examen du comité permanent des communications et de la culture?

J'invite le ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) à mettre de côté l'intérêt du parti et à mettre de l'ordre dans ces pratiques irrégulières.

* * *

[Français]

LA NOUVELLE-BEAUCE

LA CÉLÉBRATION DU 250^e ANNIVERSAIRE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en 1736, le roi de France Louis XV ratifiait l'octroi de trois seigneuries au Québec situées le long de la rivière Chaudière. Elles prirent le nom de Nouvelle-Beauce.

Au cours de cette année, ce 250^e anniversaire sera fêté «sans ménagement» au royaume de la Beauce. C'est une occasion pour tous les Beaucerons d'affirmer leur identité et leur appartenance et de faire découvrir le dynamisme beauceron dans les secteurs économiques, sociaux et culturels.

Ne serait-ce que par leur accent typique et leur indépendance, les Beaucerons ont marqué l'histoire du Québec. La Beauce a été le premier territoire à l'intérieur des rives du Saint-Laurent à être colonisé par les Français.

Au XX^e siècle, la Beauce a été pendant longtemps un symbole du monde catholique et rural, fidèle aux traditions québécoises. Mais, l'esprit d'initiative et d'«entrepreneurship» des Beaucerons faisait époque et la Beauce est demeurée le royaume de la petite et moyenne entreprise québécoise.

Vive le 250^e anniversaire de la Beauce!

* * *

● (1405)

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA LIBÉRATION DE M. YURI ORLOV

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dimanche dernier, M. et M^{me} Yuri Orlov ont été autorisés à quitter l'Union soviétique pour se rendre à New York, et cela en vertu du marché conclu dans l'affaire Danilov.

M. Orlov est un éminent physicien spécialiste des hautes énergies, qui a été persécuté, jeté en prison, et victime d'un dur exil interne pour avoir cherché à dénoncer les violations des droits de l'homme en Union soviétique. Il a fondé en 1976 le groupe de surveillance des accords d'Helsinki ce qui lui a valu d'être arrêté en 1977 et accusé de trahison envers son pays.